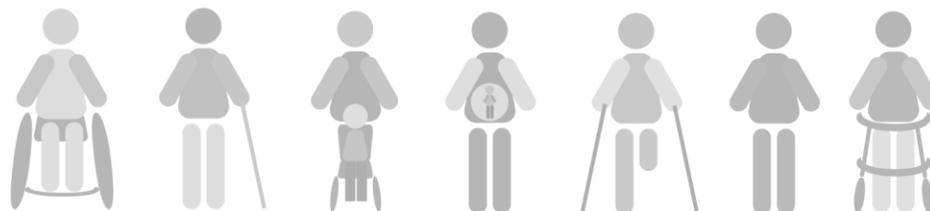


Le 5 novembre 2017 à Laval

VISEZ L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

PLATEFORME DE DEMANDES COMMUNES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES





LE 5 NOVEMBRE 2017,

**LES LAVALLOIS SONT INVITÉS À VOTER POUR ÉLIRE
LEUR CONSEILLER MUNICIPAL ET LE MAIRE DE LA
VILLE.**

Avant d'aller aux urnes, le Regroupement des Organismes de Promotion des Personnes Handicapées de Laval veut connaître le plan d'action des candidats et candidates en matière d'accessibilité universelle. Le ROPPHL veut s'assurer que l'accessibilité universelle trouve sa place au cœur de la campagne électorale

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UN GAIN POUR TOUS LES LAVALLOIS

«L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents. (Définition du groupe défi accessibilité, 2011).

L'accessibilité universelle offre donc la possibilité à tous les citoyens de réaliser leurs habitudes de vie et d'enchaîner leurs activités sans obstacles (rupture). On parle alors de chaîne d'accessibilité universelle.

Outre l'inclusion sociale de l'ensemble des citoyens, l'accessibilité universelle génère plusieurs impacts positifs pour la collectivité, dont :

- une augmentation de la qualité de vie de l'ensemble de la population et, ainsi, de la satisfaction des citoyens ;
- une diminution des accommodements requis ;
- une augmentation de la participation sociale et, par le fait même, des retombées économiques pour les commerces et le tourisme ;
- une meilleure réputation de Laval en tant que ville inclusive.

DES DEMANDES COMMUNES

Pour que la Ville de Laval puisse répondre adéquatement aux besoins de l'ensemble des citoyens, le ROPPHL encourage les personnes candidates aux élections municipales à s'engager à faire de Laval un modèle connu et reconnu en matière d'accessibilité universelle en souscrivant, notamment, aux demandes suivantes :



1. QUE LA VILLE DE LAVAL METTE EN PLACE LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- 1.1. La Ville de Laval en partenariat avec les organismes du milieu concevra la politique d'accessibilité universelle et son plan d'action tel que prévu dans son schéma d'aménagement;
- 1.2. La Ville de Laval réalisera une refonte de son Comité Consultatif Conjoint en Accessibilité afin que la mobilisation de ses acteurs soit plus efficace et plus efficiente;
- 1.3. La Ville de Laval bonifiera son budget en accessibilité en attribuant un financement supplémentaire au développement de l'accessibilité universelle;
- 1.4. La Ville de Laval inclura l'accessibilité universelle (AU) dans l'ensemble des champs de compétences municipaux, et par conséquent dans chacun des projets de développement en fonction des 4 axes de l'AU : l'architecture et l'urbanisme, les programmes, services et emplois, les communications et la formation, sensibilisation;
- 1.5. La Ville de Laval désignera un élu chargé de promouvoir l'accessibilité universelle;
- 1.6. La Ville de Laval s'assurera d'avoir des employés qui auront pour seule tâche de développer et promouvoir l'accessibilité universelle;
- 1.7. La Ville de Laval intégrera l'approche inclusive dans les processus décisionnels visant à tenir compte des besoins des personnes handicapées avant, pendant et après la réalisation des projets architecturaux et de communications sur le territoire de Laval.

2. QUE LA VILLE DE LAVAL GARANTISSE LA CONTINUITÉ DE LA CHAÎNE DE L'ACCESSIBILITÉ

- 2.1. La Ville de Laval considérera l'accessibilité universelle comme un principe transversal dans l'ensemble de ses politiques et orientations municipales;
- 2.2. La Ville de Laval appliquera de façon systématique le principe de l'accessibilité universelle dans toutes interventions;
- 2.3. La Ville de Laval augmentera l'accès aux installations existantes;
- 2.4. La Ville de Laval s'assurera que les lieux de participation citoyenne soient accessibles universellement;
- 2.5. La Ville de Laval s'assurera que tous ses services, programmes et infrastructures soient, en tout temps, accessibles pour l'ensemble des citoyens;
- 2.6. La Ville de Laval garantira l'accessibilité au réseau de transport régulier et adapté;
- 2.7. La Ville de Laval, intégrera dans la réglementation d'urbanisme des normes d'accessibilité universelle applicables à tous les types d'habitation.



3. QUE LA VILLE DE LAVAL S'ASSURE DE LA FORMATION ET DE LA SENSIBILISATION DE L'ENSEMBLE DE SON PERSONNEL, AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES CITOYENS.

- 3.1.** La Ville de Laval formera les employés de chacune de ses unités administratives municipales sur le concept de l'accessibilité universelle et sur son application;
- 3.2.** La Ville de Laval mettra en place une offre de services de formation en accessibilité universelle, annuelle et planifiée, pour son personnel et ses partenaires afin de soutenir leurs plans d'action en accessibilité universelle;
- 3.3.** La Ville rendra obligatoire une formation sur l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle pour ses employés en contact avec les citoyens.

À propos du Regroupement des Organismes de Promotion des Personnes Handicapées de Laval (ROPPHL)

Le regroupement est un organisme communautaire qui compte 30 associations ayant comme mission soit la promotion des intérêts et la défense des droits et/ou des activités et services auprès des personnes handicapées ou de leur famille. Leur clientèle est composée de plus de 10 000 personnes de tous âges vivant avec une déficience sensorielle, motrice, intellectuelle, un trouble langagier ou du spectre de l'autisme. Le ROPPHL agit comme porte-parole de ses organismes membres auprès des différentes instances et organisations publiques en lien avec la santé et les services sociaux, la vie sociale et professionnelle, l'habitation et l'accessibilité universelle.

À propos de cette plateforme

Le contenu de la présente plateforme a été créé par le ROPPHL et ses membres, sur un concept développé par AlterGo. Lors du *Forum de la Grande Concertation : Ensemble pour l'intégration des personnes handicapées de Laval* organisé par le ROPPHL en décembre 2016, un atelier portant sur l'accessibilité universelle a permis de dégager les pistes de solutions les plus appropriées en matière d'accessibilité universelle à Laval. Le contenu ainsi créé a été soumis aux organismes membres du ROPPHL ayant participé à cette rencontre pour validation. La plateforme porte donc la voix des organismes qui travaillent au quotidien avec les personnes ayant une limitation fonctionnelle et qui ont à cœur de faire de Laval un modèle d'accessibilité universelle connu et reconnu.



ROPHL

387, boulevard des Prairies, bureau 017
LAVAL, H7N2W4
Tél : 450-668-4836

www.ropphl.org



Pour toutes questions concernant la plateforme :

Mathieu Denécheau
Agent de développement et communication

communication@ropphl.org
t : 450.668.4836 | cell : 514.961.5121